

ENTRE CHAMPS ET FAUBOURGS

Les quartiers pavillonnaires, un «gisement» de réserves foncières ?

Séminaire

jeudi 10 octobre 2013, Maison Champlain, BROUAGE



Objectifs : La Commission départementale de la consommation de l'espace agricole de Charente-Maritime a formulé des avis défavorables sur des projets de plans locaux d'urbanisme (PLU) au motif qu'ils étaient trop « consommateurs » de terrains agricoles. Faisant suite à de nombreuses années de tolérance des pouvoirs publics, cette sévérité inattendue de la CDCEA n'est pourtant que la mise en conformité des PLU avec les préconisations du code de l'urbanisme dont l'article L121-1 prescrit « une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, péri-urbains et ruraux ».

Comment éviter à l'avenir le rejet des plans d'urbanisme pour ce motif ?

La rencontre se propose de faire connaître, parmi les solutions pour une ville plus « compacte », celles des communes qui ont recréé une offre foncière au sein du tissu urbain existant en intervenant dans certaines zones dites « pavillonnaires ».



Public : Maires et adjoints des communes du département. Directeurs généraux et cadres des collectivités territoriales et des intercommunalités en charge de l'urbanisme. Directeurs et chargés d'opération des Offices et SA HLM, des S.E.M. Professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement, conseillers des CAUE.

Cette politique permet un accueil de population sans consommation de nouveaux espaces et, souvent, sans renforcement des réseaux existants à la charge de la collectivité. Elle peut être qualifiée de « douce » dans la mesure où elle se conçoit avec les habitants et n'induit pas de transformation radicale du tissu urbain ni de changement de destination des quartiers.

La densification progressive du tissu pavillonnaire existant est obtenue par des divisions parcellaires et des constructions successives dans les « dents creuses ».

Reste posée la question de la forme urbaine qu'elle induit ; Et donc de la nécessaire exigence de qualité dans la mise en œuvre qu'elle implique.



9.00 - Inscriptions, remise des dossiers.

9.30 - Accueil par Léon Gendre, Maire de La Flotte, Président du CAUE 17 et Sébastien Nani, Directeur du CNFPT, Antenne de Charente-Maritime.

9.45 - «Fabriquer la ville compacte, c'est possible». Léon Gendre, Maire de La Flotte, Président du CAUE 17.

10.00 - Introduction : «Densifier les quartiers pavillonnaires, une nécessité ?». Michel Gallice, Directeur du CAUE 17.

10.15 - «La densification résidentielle». Anastasia Touati, Chargée de recherches au Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie.

11.00 - «Ville frugale et ville intense ?». Michel Rousset, Directeur du CAUE de l'Eure.

11.30 - Échange avec les intervenants, modérateur Pierre Mélinand, Urbaniste OPQU.

Possibilités, limites et sécurité juridique de l'action foncière publique. Dispositions dans les documents de planification : SCOT, PLU, PLH...

12.00 - Déjeuner buffet pris en commun.

13.30 - «Je construis dans mon jardin», l'expérience conduite en Vendée :

- BIMBY¹ en Vendée.

Marc Coutereel, Directeur du CAUE de Vendée et Benoît Marie, Ingénieur-Paysagiste.

- Qu'attendre de cette politique du Département ?

Marietta Trichet, Conseillère Générale, Maire de Coex.

15.15 - La forme urbaine : somme des initiatives privées ou pensées en amont ?

Table ronde avec les intervenants, animée par Michel Gallice, Directeur du CAUE 17 et Pierre Mélinand, Urbaniste OPQU.

16.00 - Fin de la session.

¹ Build In My BackYard

Renseignements et contacts :

C.A.U.E 17

85 bld de la République - 17076 LA ROCHELLE cedex 9

Tél : 05 46 317 190 - email : caue17@orange.fr

Inscriptions et règlement à retourner avant le 30 septembre

Frais d'inscription (déjeuner inclus) : 75 euros

ENTRE CHAMPS ET FAUBOURGS

Les quartiers pavillonnaires, un «gisement» de réserves foncières ?

Séminaire - 10 octobre 2013, Maison Champlain, BROUAGE

INSCRIPTION

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Organisme / Collectivité :

Fonction :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Courriel :

CAUE 17

85 bd de la République

17076 La Rochelle CEDEX 9

Inscription et règlement, par chèque bancaire ou mandat administratif, à adresser au CAUE 17

avant le 30 septembre 2013

chèque joint

mandat administratif

